

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 14

**SEANCE DU JEUDI 4 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quatre mars, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

**Présents** : Claude ALBA, NUNES José, Danièle POURCEL, Christophe MAURIES, Marie-Florence FARAL, Thierry CAUSSE, Nicolas CAUSSE, Jean-Bernard CEBE, Mathieu LAFON, Julien AMALRIC, Laura GANSEMAN, Emilie PIQUEMIL, Catherine AURIOL, Didier MAHOUX.

**Absent et excusé** : Fabien SIMONINI qui a donné procuration à Thierry CAUSSE.

Date de la convocation : 25/02/2021

Date d'affichage : 25/02/2021

Mme Laura GANSEMAN est nommée secrétaire de séance.

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1°) Vote du Compte de Gestion 2020
- 2°) Vote du Compte Administratif 2020
- 3°) Affectation du Résultat 2020
- 4°) Proposition de recrutement

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2021. Aucune remarque n'est faite, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

**1°) Délibération approuvant le compte de gestion 2020 (Délibération n°2021/06)**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **2°) Délibération portant adoption du Compte Administratif 2020 (Délibération n° 2021/07)**

Vu les articles L2121-31, L2121-14, L1612-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, considérant que M. José NUNES, 1<sup>er</sup> Adjoint, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, considérant que M. Claude ALBA, Maire, peut assister à la discussion mais qu'il doit se retirer au moment du vote, il est procédé à la présentation du compte administratif 2020 du budget communal chapitre par chapitre, lequel se résume ainsi :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Prévisions (BP + DM)	Section de Fonctionnement	522 759.48 €	522 759.48 €			
	Section d'Investissement	605 489.66 €	605 489.66 €			
	Budget total	1 128 249.14 €	1 128 249.14 €			
Réalizations	Section de Fonctionnement	446 862.52 €	390 786.96 €	56 075.56 €	87 934.02 €	144 009.58 €
	Section d'Investissement	239 208.44 €	359 643.61 €	-120 435.17 €	45 178.48 €	-75 256.69 €
	Budget total	686 070.96 €	750 430.57 €	64 359.61 €	133 112.50 €	<b>68 752.89 €</b>
Restes à réaliser	Section de Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Section d'Investissement	249 830.74 €	233 175.30 €	0 €	0 €	0 €
	Budget total	249 830.74 €	233 175.30 €	16 655.44 €	0 €	0 €

**Soit un résultat de l'exercice 2020 de 64 359.61 € et un résultat net global de clôture de 68 752.89 €.**

Après avoir entendu le compte administratif 2020 du budget communal et constaté qu'il est en concordance avec le compte de gestion, Monsieur le Maire se retire afin que le Conseil municipal puisse procéder au vote.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- constate la stricte concordance avec le compte de gestion,
- arrête le compte administratif 2020 du budget communal tel qu'il est annexé à la présente délibération.

### **3°) AFFECTATION DU RESULTAT (Délibération n°2021/08)**

Le Conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 144 009.58 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- A) Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 : 56 075.56 €
- B) Résultats de fonctionnement antérieurs reportés : 87 934.02 €
- C) Résultat à affecter : 144 009.58 €
- D) Solde d'exécution d'investissement : - 75 256.69 €
- E) Solde des restes à réaliser d'investissement : 16 655.44 €
- F) Besoin de financement : 58 601.25 €

AFFECTATION de la somme de 144 009.58 € répartis :

- 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement : 58 601.25 €
- 2) Report en fonctionnement R 0002 du BP 2021 : 85 408.33 €

### **4°) PROPOSITION DE RECRUTEMENT**

M. le Maire rappelle que le recrutement d'un agent administratif pour apporter une aide à la secrétaire de mairie avait été évoqué lors de la réunion du Conseil municipal du 10 décembre 2020. Après en avoir débattu, les conseillers avaient retenu une base de 8 heures hebdomadaires ; une mission d'aide au recrutement proposée par le Centre de Gestion avait été validée.

Dans un même temps, un message avait été envoyé aux mairies de la CCLPA afin de savoir si une secrétaire en poste pouvait être intéressée pour compléter son temps de travail. La mairie de Viterbe s'est manifestée car elle cherchait également à recruter une secrétaire sur une base de 28 heures hebdomadaires et était disposée à mutualiser cette offre d'emploi.

Le Centre de Gestion, compte-tenu de la situation, a déclaré que la mission d'aide au recrutement était annulée puisqu'il n'avait plus à intervenir.

M. le Maire, M. José NUNES et Mme Danièle POURCEL ont reçu la candidate retenue par la mairie de Viterbe qui souhaite la recruter par voie de mutation. Son CV est présenté aux membres du Conseil municipal.

Les conseillers souhaitent savoir s'il y a une possibilité d'engager cette personne sur la base d'un contrat à durée déterminée avec une période d'essai.

Dans un premier temps, il conviendra de demander à la candidate si elle est d'accord pour être engagée sous CDD et dans un second temps, de se renseigner auprès du Centre de Gestion pour savoir si ce mode de contrat peut lui être proposé compte-tenu de son statut de fonctionnaire titulaire.

En conséquence, dans l'attente de ces informations complémentaires, la question du recrutement sera soumise au vote lors de la prochaine réunion.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Thierry CAUSSE** : afin de suivre les questions diverses abordées lors des réunions du Conseil municipal, il propose la mise en place d'un RIDA (Recueil des Informations, Décisions et Actions). Il s'agit d'un tableau où chaque question sera listée avec sa nature, sa date de création, le nom du conseiller qui la traite, la description, le suivi, le responsable et le statut.

### **Christophe MAURIES** :

- M. Christophe MAURIES souhaite présenter sur son initiative, un projet de montage d'une base de positionnement par satellite de type GNSS RTK à l'Association de Développement Numérique de Cocagne (ADN-C) le samedi 13 mars à 9 h à la mairie. Il invite tous les conseillers à assister à cette réunion au cours de laquelle il expliquera en détail l'intérêt de ce projet.
- Sentier de randonnée : des panneaux seront positionnés à chaque point d'intérêt le long du parcours. Des « QR codes » seront présents sur ces panneaux. Ils permettront aux randonneurs de consulter la description du lieu sur le site internet communal. Une présentation est faite du visuel de ces futurs panneaux réalisés par Fabien SIMONINI.
- Vote nominatif : Il propose au conseil municipal de mettre en place le vote nominatif. Cette question sera soumise au vote lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

### **Nicolas CAUSSE** :

- Intervention de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) : une intervention aura lieu dans les classes du RPI les 9 avril et 25 mai prochains. Le 11 juin, une sortie au DICOSA sera organisée. Du 11 juin au 27 juin, une exposition sur la réserve naturelle aura lieu à la salle du Conseil municipal.
- Plantation de haies : les 22 et 27 février, les haies ont été plantées au stade de foot (tout le long de l'impasse des Mûriers) et aux têtes du Pont Vieux. De nombreux bénévoles ont participé et on les remercie. Un article paraîtra sur « la Dépêche » et le « Journal d'ici ».
- Parc Louis Dubois : un semis de jachère fleurie pourrait être effectué comme par le passé. Reste à trouver le matériel nécessaire pour préparer le terrain.
- Sentier de randonnée : les travaux sont en cours pour l'ouverture du sentier courant mai. La validation avec le Comité Départemental de randonnée est prévue courant mars.

### **Marie-Florence FARAL** :

- Conseil d'Ecole du 4 mars : 122 élèves sont enregistrés pour l'année 2021/2022 sur le RPI dont 75 à l'Ecole de Fréjeville. Pour information, deux intervenants « musique »

viendront le lundi 29 mars afin de finaliser un projet sur le jazz avec les élèves de l'école de Fréjeville et ils auront besoin de la salle du Conseil municipal pour effectuer un enregistrement. En ce qui concerne les travaux, une demande a été faite par M. POUS pour équiper les deux classes en climatisation. Il conviendra de réparer le visiophone et de revoir le fonctionnement du portillon d'accès à la cour côté mairie.

**Jean-Bernard CEBE :**

- Bibliothèque : les travaux sont terminés ; il manquerait une petite table.
- Photovoltaïque : une seconde proposition est attendue avant la présentation des projets aux membres du Conseil.
- Eglise : afin de trouver une solution pour lutter contre l'humidité, un contact a été pris avec une société. Par ailleurs, en ce qui concerne la mise aux normes du paratonnerre et du parafoudre, il faut compter environ 10 000 € (hors génie civil). Il conviendrait de voir s'il est possible de coupler les travaux avec l'intervention du SIAEP afin de réaliser des économies.
- Contrôle des installations électriques dans les bâtiments communaux : le rapport indique un problème au niveau du tableau électrique installé à la garderie et qui est encore sous garantie. Pour les autres bâtiments, quelques petits problèmes sans gravité sont à résoudre et des devis sont en cours.

**José NUNES :**

- Bibliothèque : L'APAVE a contrôlé les installations électriques et toutes les normes sont respectées. Les clés seront remises officiellement mi-mars.
- Travaux Cantine : il est prévu de remplacer les deux fenêtres de la cantine côté cour. Des devis sont présentés ; ils seront soumis au vote lors de la prochaine réunion.
- Ordinateur-secrétariat de mairie : il faudra prévoir une webcam afin de pouvoir participer aux réunions ou aux formations à distance.

La date de la prochaine réunion du Conseil municipal n'est pas fixée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit trente.



Claude ALBA  
Maire